

Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 2022-02-014
du Conseil municipal
Séance du 02 février 2022

Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 27 janvier 2022
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 23
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 10
Nombre de Conseillers municipaux absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 02 février à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison de l'entreprise – Zone de l'Euze sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**, Audrey **BLANCHER**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Maxime **COUSTON** procuration à J-Y **CHAPELET**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J C **REY**, Anthony **CELLIER** procuration à P.**BERTHOMIEU**, Caroline **LABOUEIBE** procuration à J.**OBID**, Fatiha **EL KHOTRI** procuration à M.**FOND-THURIAL**, Catherine **HERBET** procuration à C.**BAUME**, Michel **SELLENS** procuration à C.**SUAU**, Corine **MARTIN** procuration à A.**POMMIER**, Pascale **BORDES** procuration à L. **MARQUES ROUX**, Jean-Louis **MORELLI** procuration à O.**WIRY**

Conseillers municipaux absents : aucun

Secrétaire de séance : Christine **MUCCIO**

Objet : Convention relative à l'analyse des opérations immobilières soumises par la Ville à Action Logement en vue de financements de travaux d'immeubles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2014 – 173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la Loi Elan promulguée par le Président de la République le 24 novembre 2018 sur l'Evolution du logement, de l'Aménagement et du Numérique,

Vu la Convention Cadre « Action Cœur de Ville » signée le 08 octobre 2018,

Vu la présentation du projet « Action Cœur de Ville » en Comité de Pilotage le 18 Janvier 2019,
Vu la validation des cahiers des charges Global et d'OPAH-RU par la DDTM, la Préfecture et l'ABF,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2019-7-20-005 portant homologation de la convention cadre action cœur de ville de Bagnols-sur-Cèze en convention d'opération de revitalisation du territoire date du 24 juillet 2019,

Vu le Plan stratégique de revitalisation du centre-ville de Bagnols-sur-Cèze présenté lors du comité de pilotage du 22 janvier 2020,

Vu la saisine de la commune de Bagnols-sur-Cèze le 23 janvier 2020 à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour assurer sur veille foncière sur le périmètre ORT,

Vu les signatures de l'avenant de la convention cadre Action Cœur de Ville et celle de la convention Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat en Rénovation Urbaine le 16 décembre 2020,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens généraux du 19 janvier 2022,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'intervention d'Action Logement pour permettre la réhabilitation d'immeubles au sein du périmètre ORT,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention (en annexe) entre la Ville, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et Action Logement relative à l'analyse des opérations immobilières soumises par la Ville à Action Logement en vue de financements de travaux d'immeubles,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 février 2022.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

09 FEV. 2022

Le 04 février 2022

et publié le

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET



